



Rue Maréchal FOCH à Glaire

Glaire

Juin-Juillet 2021

Flash-info n° 144

Imprimé par nos soins



Edito du Maire

Vous découvrirez dans ce flash info que l'école de Glaire est récompensée pour une belle initiative qui mérite toutes nos félicitations.

Bien que la pandémie perdure, nous espérons que la vie associative puisse reprendre un rythme plus soutenu durant les derniers mois de cette année. C'est pourquoi nous avons rencontré la Fédération Départementale de Familles Rurales pour créer des activités comme proposées page 2.

Le lundi 12 juillet en fin de matinée, nous avons été informés de l'arrivée de nombreuses caravanes dans la pâture face à la maison de retraite. Après avoir consulté Ardenne Métropole qui a la compétence pour l'ensemble du territoire de la gestion des aires de stationnement des gens du voyage et suite à un entretien téléphonique avec Madame la Sous Préfète, il s'est avéré que nous étions impuissants pour des raisons juridiques, de faire évacuer rapidement ce campement sauvage, puisqu'un délai de 7 à 8 jours est nécessaire en raison de la procédure administrative. Nous interpellons donc à nouveau les législateurs car les propriétaires comme nous - même, sommes excédés de la répétition de ces actes d'incivilités, malgré toutes les initiatives mises en place depuis plusieurs années. La Gendarmerie, les sapeurs pompiers, ENEDIS et nous - même, nous sommes rendus sur place de nombreuses fois pour constater les faits et assurer la sécurité notamment durant le départ précipité des caravanes en raison des intempéries qui ont abrégées fort heureusement cette présence indésirable.

Bonne lecture

André GODIN

L'école de Glaire labellisée « éco-école 2021 »

Madame Céline Ponchaut la directrice de l'école primaire de Glaire a adressé aux élus de la commune le message suivant:

Nous sommes très heureux de vous annoncer que le jury a accordé le label Eco-Ecole à l'établissement ÉCOLE PRIMAIRE DE GLAIRE pour le projet mis en place durant l'année scolaire 2020-2021.



Notre école recevra bientôt un diplôme ainsi qu'un pavillon à faire flotter sur le fronton de l'école. Je suis fière de mon équipe et de mes élèves.

Je remercie les élus de la commune qui nous ont aidés en répondant toujours positivement à nos demandes. C'est grâce à l'action de tous que nous obtenons cette distinction. Nous sommes la seule école du sedanais et seulement 5 écoles dans le département.

Céline PONCHAUT

Le 08/07/2021, on pouvait lire dans le journal L'Ardennais: L'école de Glaire gratifiée éco-école



Un label que seuls cinq établissements équivalents ont reçu dans le département : la récompense est à la hauteur de l'engagement pour l'école de Glaire. Il a débuté il y a deux ans lorsque l'équipe enseignante a lancé le défi aux élèves de venir avec un pique-nique sans déchet en sortie de fin d'année. Ils se sont pris au jeu, et ainsi a débuté l'aventure pour obtenir le label éco-école pour la gestion des déchets.

Le zéro déchet est ancré dans les habitudes des élèves. La démarche écologique s'inscrit dans un travail d'équipe entre les trois professeurs, la soixantaine d'élèves et leur parents. Au niveau de l'école les achats sont réfléchis. Par exemple le vrac est privilégié, les cahiers sont en priorité à couverture carton, les élèves sont encouragés à ne pas se fournir

en matériel neuf s'il peut utiliser celui de l'année passée. Le réseau « éco-école » c'est un programme d'éducation au développement durable, de la maternelle au lycée, axé sur 8 thèmes: l'alimentation, la biodiversité les déchets, l'eau, l'énergie, le climat, la santé et les solidarités. Des guides et des ressources sont mis à la disposition des établissements scolaires. Pour l'année prochaine, la directrice espère obtenir le label éco-école pour la biodiversité.

Le président du conseil départemental des Ardennes communique

Arrêté N° DR 21303AT

En raison des travaux de voirie, il sera interdit de circuler sur la route départementale D29 au PR 10+970 sur le territoire de la commune de GLAIRE hors agglomération

Le président du conseil départemental des Ardennes arrête

Article 1

Les restrictions de circulation situées sur le territoire de la commune de Glaire, hors agglomération énoncées dans les articles ci-dessous prendront effet du 25 juillet 2021 au 26 juillet 2021

Article 2

La circulation est interdite pour tous les véhicules sur la départementale N° D 29 hormis les riverains et les véhicules chargés d'intervenir sur le chantier

Cette réglementation s'applique sur la section suivante et dans les deux sens

- au PR 10+970

Article 3

Pendant la durée de cette réglementation la circulation sera déviée par

- la RD 106 De la RD 29 à la RD 8043A
- La RD 8043A de la Rd 106 à la Rd 29

Article 4

La mise en place, la maintenance et le repliement des panneaux de chantier réglementaires seront à la charge du maître d'ouvrage des travaux.

Article 5

L'affichage aux extrémités de la section concernée sera à la charge du maître d'ouvrage des travaux. Il sera également affiché en mairie par les soins de monsieur le maire de la commune de Glaire.

Article 6

Les contraventions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément aux dispositions en vigueur.

Article 7

Monsieur le directeur général des services départementaux

Monsieur le directeur des routes

Monsieur le commandant du groupement de la gendarmerie des Ardennes

Monsieur la maire de la commune de Glaire.

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Le président de la chorale et la cheffe de chœur vous invitent

Un petit air vous trotte dans la tête ?

Vous aimez chanter?

Vous aimez les mélodies traditionnelles



Un refrain accompagne votre journée ?

Vous aimez la vie associative?

de chez nous, mais aussi d'ailleurs?

Alors, venez nous retrouver le mercredi pour découvrir et participer à la chorale de Glaire « G.L'Air en Tête »

Il n'est pas nécessaire de savoir lire la musique, mais juste avoir envie de partager un moment agréable. Nous vous accueillerons en toute simplicité le **mercredi 15 septembre de 19h à 20h30 salle du Lavoir à Glaire**

Jean-Pierre Durand (président) (06 63 74 67 37)

Véronique Godron (Cheffe de chœur) (06 73 50 22 81)

Les vacances se préparent. Inscrivez vos enfants pour la Toussaint

Sous condition de réunir une douzaine d'enfants du CP au CM2, la Fédération Départementale Familles Rurales Ardennes propose à la municipalité de Glaire la mise en place d'un centre de loisirs pendant les vacances de la toussaint du 18 au 22 octobre 2021 inclus. Ce centre fonctionnerait en journée complète (y compris le temps de midi).



Si vous êtes intéressé par ce service, vous pouvez d'ores et déjà vous manifester en envoyant un mail au secrétariat de la mairie: glaire@orange.fr jusqu'au 24 septembre 2021 inclus, en précisant: NOM, Prénom, adresse mail, n° de téléphone et la (les) classe (s) de votre (vos) enfant(s).

Ardenne Métropole vous invite à participer à son projet de territoire

Un avenir commun, ça se construit ensemble... Pour prolonger cette évidence, Ardenne Métropole propose aux quelque 120.000 habitants de son territoire de participer à l'élaboration d'un projet de vie collectif.

Que pensez-vous de l'agglomération ? Quels services vous rend-elle aujourd'hui et quels autres aimeriez-vous qu'elle vous rende demain ? Quels sont selon vous ses points forts, ses faiblesses ? Recommanderiez-vous à des proches de venir s'y installer, et pourquoi ? Répondez au questionnaire en vous connectant sur :

<https://tinyurl.com/yv6xvdz6>



Intitulé « Horizon 2026 - Semer l'avenir », le projet de territoire d'Ardenne Métropole en cours d'élaboration, ambitionne d'être un véritable outil stratégique et prospectif pour penser le territoire de demain et définir la stratégie territoriale pour les années à venir.

Afin de connaître de manière plus précise vos attentes, votre perception et votre ressenti sur le territoire d'Ardenne Métropole, nous vous invitons à répondre à cette enquête.

Un peu plus de 5 minutes sont nécessaires pour répondre à ces questions.

Un grand merci pour votre collaboration ! <https://tinyurl.com/yv6xvdz6>

27/06: Résultats du 2ème tour des élections dans la commune de Glaire



Candidats au 2ème tour des élections régionales dans les Ardennes

Jean Rottner (LR) et Laurent Jacobelli (RN) arrivés en tête au 1er tour, Éliane Romani (écologistes et gauche) et Brigitte Klinkert (LREM)

Candidats au 2ème tour des élections du canton Sedan 2

Mme Dumay Anne et M. Maljean Thierry Divers droite

M. Behr Aurélien et Mme Frankinet Bidot Catherine Union à gauche

| | Régionales | Régionales | Cantoniales | Cantoniales | Noms | Nombre de voix | Nombre de voix |
|--------------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------------------|----------------|----------------|
| | Glaire | Iges | Glaire | Iges | | Glaire | Iges |
| Inscrits | 511 | 100 | 511 | 100 | L. Jacobelli | 44 | 7 |
| Abstentions | 359 | 68 | 359 | 68 | B. Klinkert | 6 | 4 |
| Votants | 152 | 32 | 152 | 32 | E. Romani | 17 | 3 |
| Bulletins blancs | 3 | 1 | 12 | 3 | J. Rottner | 78 | 17 |
| Bulletins nuls | 4 | 1 | 3 | 1 | A. Behr C. Frankinet | 30 | 5 |
| Bulletins exprimés | 145 | 31 | 137 | 28 | A. Dumay T. Maljean | 107 | 23 |

Opération tranquillité vacances

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes

Protégez les accès

Volets, grilles, détecteur de présence éclairage programmé

Soyez prévoyants

Photographiez les objets de valeur. Notez le n° de série et les références.

Gardez les factures

Soyez vigilants

Changer vos serrures si vous perdez vos clés

Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée

Placez en lieu sûr bijoux, carte de crédit, clés de voiture et sac à main.

Signalez à la police ou à la gendarmerie tous les faits suspects

Ne commettez pas d'imprudences

Pas de nom et adresse sur vos clés

Pas de dates de vacances sur les réseaux sociaux

Opération Tranquillité Vacances

Signalez à la police ou à la gendarmerie votre absence. Dans le cadre de leur mission quotidienne, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile.

Renseignements ou formulaire de demande sur place ou sur internet.

Barbecue et voisinage : y a-t-il des règles ?



La cuisine au barbecue génère parfois des désagréments pouvant aboutir à des conflits de voisinage. Il y a donc effectivement des règles à respecter. Que l'on habite une maison ou un appartement, il n'existe pas de restriction concernant l'utilisation d'un barbecue qui, si elle est occasionnelle, n'est pas considérée comme un trouble du voisinage.



Cependant, elle peut être réglementée : par le règlement de copropriété, de lotissement ou de location dont il convient de vérifier les clauses, par un arrêté municipal ou préfectoral.

Comment apporter la preuve d'un trouble anormal du voisinage?

Un « trouble anormal du voisinage » se définit par des nuisances qui excèdent les inconvénients normaux du voisinage. Pour le constater, la justice s'appuie sur plusieurs critères : la fréquence du trouble et sa durée ; son intensité ; le moment auquel il se produit (le jour ou la nuit) ; le lieu où il se produit (en zone urbaine ou rurale, en zone d'activité ou résidentielle) ; le respect de la réglementation en vigueur :

Si vous estimez que vous subissez un trouble anormal du voisinage, vous avez plusieurs solutions. Engager une démarche amiable avec votre voisin, verbalement, pour essayer de trouver un arrangement. Faute d'entente, adressez-lui par courrier recommandé une mise en demeure de déplacer son barbecue ou d'en limiter l'usage. Si votre courrier reste sans effet, faites appel à votre syndic (si vous habitez en copropriété) ou votre mairie pour faire respecter le règlement de copropriété ou l'arrêté municipal en vigueur. Sans résultat, faites intervenir un conciliateur de justice en lui adressant un courrier expliquant votre litige. Ce recours est gratuit. Cette démarche est obligatoire pour pouvoir ensuite demander des dommages-intérêts devant un tribunal.

La gendarmerie alerte

Mesdames et messieurs les maires,

J'attire votre attention sur la diffusion d'un mail frauduleux reçu récemment par une commune de la Communauté de Brigades de Douzy. N'hésitez pas à diffuser le présent courriel à vos administrés afin qu'ils ne soient pas victimes d'une escroquerie ou d'une tentative d'escroquerie. Le courriel frauduleux est le suivant :

"CONVOCATION Réponse obligatoire !)

Les enquêteurs spécialisés en technologies numériques dénommés enquêteurs NTECH de la Sous-direction de la police judiciaire (SDPJ) portent à votre connaissance qu'après une opération informatique de la Cyberinfiltration en matière de pédopornographie, pédophilie, Cyber Pornographie, exhibitionniste, trafic sexuel depuis 2009). Il en ressort que vous faites l'objet d'une enquête judiciaire en cours de traitement notamment pour les actes sus-indiqués

Au regard de la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, de la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

Vous vous êtes rendu coupable de propositions, de partage, de diffusion, d'échanges de supports à caractères pornographiques, d'atteinte sexuelle sans violence sur

mineur, en ayant recours à Internet (Site de rencontre, échange email, Réseaux sociaux) avec des mineurs.

Des photos dénudées que vous envoyez aux mineurs et vice-versa ont été interceptées par notre cyber Gendarme et constituent les preuves de vos infractions.

Veillez dès réception dudit courriel contacter incessamment Monsieur Christophe MOLMY Chef de la Brigade de protection des mineurs afin de régler au plus vite cette situation relevant d'une éventuelle ignorance de votre part.

**CHEF DE LA BRIGADE DE PROTECTION
DES MINEURS DE LA POLICE JUDICIAIRE DE
PARIS**

**M. CHRISTOPHE MOLMY
Commissaire Divisionnaire**

Email: cairediv.chris.molmy@gmail.com

Attention : Ne répondez pas à ce message et n'utilisez pas l'adresse mail ci-dessus.

DIMANCHE 15 AOÛT 2021 : MESSE A LA GROTTTE DE IGES A 10H30

Retrouvez les Infos sur le site communal: www.mairie-glaire.fr

Mairie de Glaire — 5, place de la Mairie — Tél 03 24 27 26 53 — Courriel : glaire@orange.fr